

# PHARMACOLOGIE

## FORMULAIRE

**Trinitrine.**—Ce médicament s'emploie surtout contre l'angine de poitrine, contre les affections qui s'accompagnent d'ischémie cérébrale (lésions aortiques, contre l'asphyxie des extrémités, la migraine.

On emploie une solution alcoolique au 100° : 2 à 3 gouttes trois fois par jour dans de l'eau sucrée ; ou bien :

Solution alcoolique de trinitrine au 100° . . . . .	0 gr. 20 centig.
Teinture de capsicum . . . . .	0 gr. 50 —
Alcool . . . . .	} à 12 gr. 50 —
Hydrolate de menthe poivrée . . . . .	

De 2 à 5 gouttes.

Ou bien en injections hypodermiques :

Solution alcoolique de trinitrine à 1 p. 100 . . . . .	20 gouttes.
Eau distillé de laurier-cerise . . . . .	10 —
2 gouttes par centimètre cube.	

La trinitrine a été associée à l'atropine et à la strychnine dans le traitement de la forme anémique :

Sulfate de strychnine . . . . .	0 gr. 01 centig.
Sulfate d'atropine . . . . .	0 gr. 003 milligr.
Trinitrine . . . . .	0 gr. 005 —
Eau distillée . . . . .	Q. s. par 5 c. c.

En injection sous-cutanée à la dose de 1 c. c.

### II. Contre les névralgies :

Acide osmique . . . . .	0 gr. 10 centig.
Eau distillée . . . . .	5 grammes.
Glycérine . . . . .	4 —

5 à 6 gouttes en injection sous-cutanée dans la région douloureuse.

### III. Contre la douleur dans la carie dentaire ;

Acide phénique cristallisé . . . . .	1 gramme.
Menthol . . . . .	1 —
Stovaine . . . . .	1 —

Pour imbiber des boulettes de coton à placer dans les dents cariées :

### IV.—Sirop de dentition :

Stovaine . . . . .	0 gr. 10 centig.
Teinture de safran . . . . .	10 gouttes.
Sirop . . . . .	10 grammes.

En frictions sur les gencives plusieurs fois par jour.

### V.—Contre les gerçures du sein :

Stovaine . . . . .	3 gr. 20 centig.
Beaume du Pérou . . . . .	0 gr. 20 —
Lanoline . . . . .	20 grammes.

En application locale.

## AVIS IMPORTANT.

Nous sommes informés que le comité de revision de la Pharmacopée américaine a cru devoir opérer les changements suivants :

La *teinture d'aconit* a été réduite de 35 à 10 p. 100 ; la *teinture de veratrum* de 40 à 10 p. 100 ; la *teinture de strophantus* a été élevée de 5 à 10 p. 100.

Le but du comité, en agissant ainsi, a été de mettre ces médicaments puissants sur une base uniforme dans le monde entier.